Chapeiry

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAPEIRY - 74540
Séance du 07/07/2026

Nombre de Conseillers : **Délibération n°43/2026**

En exercice :	**15**
Présents :	**13**
Votants :	**14**

L'an deux mille vingt-six, le : huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chapeiry dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHARLES François, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 07/07/2026

PRESENTS :
AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal
AGUETAND-PIEMONTAIS Julien
BERTHET David
BETEND Claire
BIBOLLET Benoît
CHARLES François
COSTER Mathieu
COURENQ-THOMAS Julie
DALEX Jérémy
GERMAIN Marie-Jeanne
GURCEL Virginia
HIERSO Georges
LAPERRIERE Véronique
REDOUX-DUMERMUTH Chantal

ABSENTS :
PELLISSIER Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE Madame REDOUX-DUMERMUTH Chantal

Sécurisation – Aménagement de voirie-Route du Muret
Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il devient urgent de procéder à la continuité du projet général d'aménagement et de sécurisation entre le chef-lieu et l'impasse Queue du Renard. Le projet aménage une liaison piétonne entre le chemin de PRA BOVI sur la route du Muret.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement prévisionnel du projet :

Subventions attendues	Montant € HT	%
DEPARTEMENT Amendes de police CDAS	65 000.00. € 65 710.82 €	19.89 % 20.11 %
TOTAL DEPARTEMENT	**130 710.82 €**	**40 %**
ETAT DETR	130 710.82 €	40 %
TOTAL ETAT	**130 710.82 €**	**40 %**
Total aides publiques	**261 421.64 €**	**80 %**
Autofinancement		
→ Fonds propres	65 355..41 €	20 %
Total autofinancement	**65 355.41 €**	**20 %**
Total	**326 777.05 €**	**100 %**

Monsieur le maire précise qu'au titre des amendes de police, subvention du département de la Haute-Savoie, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 65 000 €uros correspondant à 19.89 % du montant prévisionnel des dépenses Hors Taxes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet d'aménagement de voirie route du Muret et son plan de financement, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement de voirie route du Muret et son plan de financement comme détaillé ci-dessus.

- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier,

- sollicite de la part du département de la Haute-Savoie au titre des amendes de police, une subvention d'un montant de 65 000 €

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Madame la secrétaire de séance
Chantal REDOUX-DUMERMUTH

Monsieur le Maire,
François CHARLES